

Comité international de soutien à Adlène Hicheur  
(CISAH) c/o M. J.P.Lees  
1785 route des vignes  
74370 Villaz

[http://pagesperso-  
orange.fr/soutien.hicheur/](http://pagesperso-orange.fr/soutien.hicheur/)  
[comite.hicheur@gmail.com](mailto:comite.hicheur@gmail.com)

Annecy le 9 décembre  
2010

**A Monsieur le Ministre de la Justice  
Ministère de la Justice  
13, place Vendôme  
75042 PARIS CEDEX 01**

Objet : Affaire Adlène Hicheur

Copie à M. le Président de la République et à M. le premier ministre

Monsieur le Ministre de la Justice et des libertés,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation de notre ancien étudiant, collègue ou ami Monsieur Adlène Hicheur. Agé de 34 ans, il possède la double nationalité française et algérienne et est considéré comme un modèle d'intégration réussie. Arrivé en France à l'âge d'un an, il a suivi une très bonne scolarité et, après ses études supérieures, a effectué de 2000 à 2003 une thèse au LAPP (Laboratoire d'Annecy Le Vieux de physique des particules). Il a ensuite effectué un post-doctorat au Royaume Uni, au Rutherford Lab. A l'automne 2009, il avait presque terminé un second post-doctorat à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL). Il est considéré comme un excellent physicien et un excellent enseignant.

Adlène Hicheur a été arrêté au domicile de ses parents en octobre 2009 en application de lois anti-terroristes. Il est depuis plus d'un an incarcéré à Fresnes en détention provisoire. Ses demandes de remise en liberté ont été refusées jusqu'à présent. Adlène Hicheur a constamment clamé son innocence dans cette affaire. D'après les rares informations que nous avons pu obtenir, l'acte d'accusation semble mince et paraît reposer uniquement sur le fait qu'Adlène Hicheur aurait visité des forums internet suspectés d'être en relation avec des organisations islamistes. Nous sommes préoccupés par la durée de sa détention provisoire et nous nous étonnons qu'en France, patrie des droits de l'homme, il soit possible de maintenir une personne incarcérée, sans preuve matérielle avérée ni chef d'accusation précis, durant des périodes aussi longues.

Nous nous inquiétons également de l'avenir de ce jeune physicien et de la possibilité qu'il ait, s'il était finalement innocenté des charges qui pèsent sur lui, de poursuivre sa carrière. Nous comprenons parfaitement l'extrême difficulté qu'il y a à prévenir l'horreur de nouveaux attentats aveugles. La France s'est dotée pour cela d'une procédure spéciale anti-terroriste. Mais le droit des personnes ne saurait s'effacer devant les nécessités de la lutte anti-terroriste. Dans plusieurs cas on a pu voir hélas la suspicion d'intention criminelle devancer la nécessaire recherche de preuves matérielles au cours d'enquêtes et d'instructions longues et se terminant par des non-lieux. Cela a conduit à des rétentions disproportionnées de prévenus reconnus innocents, source de douleurs, de gâchis et de rancœurs pour ces personnes.

Il nous apparaît qu'aucun soupçon de dangerosité ne justifie le maintien en détention provisoire, depuis près de 14 mois, de M. Adlène Hicheur, scientifique reconnu et estimé de ses collègues. Nous sommes d'autre part inquiets des dégâts physiques et psychologiques que cette incarcération prolongée et injustifiée a déjà occasionnés. Nous demandons donc la libération, au besoin assortie d'un contrôle judiciaire, de M. Adlène Hicheur jusqu'à ce que

l'instruction présente ses conclusions. Si des faits concrets et avérés devaient le mettre en cause, M. Adlène Hicheur comme tout citoyen aurait droit à un procès contradictoire dans des délais raisonnables. En l'absence de charges convaincantes M. Adlène Hicheur doit être complètement innocenté et dédommagé du préjudice grave causé par une incarcération injustifiée.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Tagir Aushev (ITEP Moscou), Robert Barate (physicien honoraire LAPP Annecy), Lalaine Barbon Strebel (CERN), Aurelio Bay (EPFL Lausanne), Gilles Bogaert (Obs. Côte d'Azur), Gerrit Jan Bossen (ret.CERN), Mounir Bouchkhachakh (Vienne 38200), Dominique Boutigny (CCIN2P3 Lyon), Jean-Marie Brom (IPHC Strasbourg), Catherine Bruneton (Ing.ret.Saclay), Jan Buytaert (CERN), Olivier Callot (LAL Orsay), Marco Cattaneo (CERN), Julien Cogan (CPPM Marseille), Paula Collins (CERN), Fabrice Couderc (IRFU Saclay), Aldo Deandrea (IPN Lyon), Michael Dittmar (ETH Zurich), Aurélien Djament (Lab.J.Leray,Nantes), Hans Dijkstra (CERN), John Ellis (CERN), Sandrine Emery (IRFU Saclay), Ulrik Egede (Imperial College London), Jaouad Ez Zriouli (Grenoble), Louis Fayard (LAL Orsay), Massimiliano Ferro-Luzzi (CERN), Patrick Fleury (LLR Palaiseau), Daniel Froidevaux (CERN), Jean-Marc Gaillard (phys.hon. LAPP), Fulvio Galeazzi (Roma), Philippe Ghez (LAPP Annecy), Luis Gonzalez Mestres (LAPP Annecy), Giacomo Graziani (INFN Firenze), Nabil Hadj (Vienne 38200), Youssef Hadj-Houaoui (91220 Juvisy/Orge), Yassine Hakkar (Vienne 38200), Fazia Hannachi (CENBG Bordeaux), José A. Hernando (University of Santiago de Compostela), Andreas Hoecker (CERN), Wouter Hulsbergen (NIKHEF Amsterdam), Riad Idir (Grigny 69520), Nassim Idir (Vienne 38200), Nassim Ifouzar (Vienne 38200), Michel Jouvin (LAL Orsay), Yannis Karyotakis (LAPP Annecy), Fateh Kimouche (Grigny 91350), Georgios Kourkafas (CERN), Sandrine Laplace (LPNHE Paris), Jean-Francois Laporte (IRFU Saclay), Jean Pierre Lees (LAPP Annecy, président du CISAH), Régis Lefèbvre (LPC Clermont), Jacques Lefrançois (LAL Orsay), Olivier Leroy (CPPM Marseille), Denis Linglin (phys. hon. LAPP), Rhani Makhloufi (Vienne 38200), Mehdi Makhloufi (Vienne 38200), Amirouche Makhloufi (Vienne 38200), Hocine Makhloufi (Vienne 38200), Giampiero Mancinelli (CPPM Marseille), Jean-Pierre Merlo (CERN, secrétaire CISAH), Marie Noelle Minard (LAPP Annecy), Tatsuya Nakada (EPFL Lausanne), Patrick Nedelec (IPN Lyon), Niko Neufeld (CERN), Jean-Yves Nief (CCIN2P3 Lyon), José Ocariz (LPNHE Paris), Juan Palacios (University of Zurich), Chris Parkes (University of Glasgow), M. Pech (Vienne 38200), Monica Pepe-Altarelli (CERN, trésorière CISAH), Pierre Petroff (LAL Orsay), Quang-Cuong Pham (University of Tokyo), Vincent Poireau (LAPP Annecy), Patrick Robbe (LAL Orsay), Sylvie Rosier-Lees (LAPP Annecy), Yury Shcheglov (PNPI St Petersburg), Olivier Schneider (EPFL Lausanne), Marie-Hélène Schune (LAL Orsay), Justine Serrano (CPPM Marseille), Daniel Sillou (phys. hon. LAPP), Francesco Spano (Columbia University), **Jack Steinberger (CERN, prix Nobel de physique 1988)**, Charling Tao (CPPM Marseille), Daniel Treille (CERN), Olav Ullaland (CERN), Bertrand Valage (IRFU Saclay), Eric Van Herwijnen (CERN), Suzy Vascotto (retraîtée du CERN), Daniel Vignaud (APC Paris), Werner Witzeling (CERN), Fabien Zehr (EPFL Lausanne), **Jean Ziegler (vice-président du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme des Nations unies)**, Marco Zito (IRFU Saclay), Armand Zylberstejn (phys.hon. Saclay),

Pour le Comité

Jean-Pierre Lees, président